

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1417)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Pahun

ARTICLE 3 BIS

Au début, ajouter l'alinéa suivant :

« I – Au troisième alinéa de l'article L. 143-1-1 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « au deuxième alinéa » sont remplacés par les mots : « aux deuxième, troisième et quatrième alinéas » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.